

Initiative Apprendre ! Bourse de mobilité

Règlement 2024

La Fondation AgroParisTech attribue des bourses de mobilité étudiante pour permettre aux étudiants boursiers d'Etat, de vivre une expérience à l'international dans le cadre de leur cursus au sein d'AgroParisTech.

Conditions d'éligibilité

L'appel à candidatures 2024 pour les bourses de mobilité internationale est ouvert aux **étudiants boursiers sur critères sociaux** inscrits à AgroParisTech dans les cursus ingénieur, master, mastère spécialisé, CEI et césure-stage désirant effectuer une mobilité à l'international dans le cadre de leur formation entre le **1^{er} février 2024 et le 1^{er} février 2025**.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature se décompose comme suit :

- Le formulaire complété en ligne
- Budget prévisionnel détaillé pour la période de stage/césure concernée (modèle à télécharger dans le formulaire en ligne)
- Avis du tuteur de la mobilité (stage ou études) (modèle à télécharger dans le formulaire en ligne)
- Attestation d'acceptation de stage ou de séjour d'études de la structure d'accueil
- Justificatif d'attribution d'une bourse sur critères sociaux (année n ou n-1 pour les CEI/césure-stage)
- Curriculum vitae détaillé
- Deux derniers relevés de notes

Processus d'attribution des bourses

1. Les candidats sont informés par la Fondation AgroParisTech. La DRIE (Direction des Relations Internationales et Européennes) et la DF (Direction de la Formation) relayent l'information aux étudiants.
2. Les étudiants remplissent leur dossier de candidature en ligne sur <https://osc3.tech/agroparistech/dc/record/initiative-apprendre-bourses-mobilite-2024/register> avant le 8 mars 2024 à 12h.
3. Les dossiers retenus à l'issue de la pré-sélection sur critères d'éligibilité feront l'objet d'une sélection définitive par la commission d'attribution des bourses internationales de la Fondation AgroParisTech.

Aucune candidature directe d'étudiant à la Fondation AgroParisTech ne sera prise en compte.

Tout dossier incomplet et déposé après la date limite de dépôt de candidature sera refusé.

Critères de sélection

Les candidatures seront sélectionnées sur l'impact de l'obtention de la bourse sur la faisabilité du projet.

La démarche de prise en compte de l'empreinte carbone du ou de la candidate durant son séjour sera considéré dans l'évaluation du dossier. Les candidats sont invités à calculer l'empreinte carbone de leur séjour grâce à l'outil en ligne de l'ADEME (<https://nosgestesclimat.fr/>).

Le comité de sélection priorisera les demandes de financement de candidats avec un faible impact environnemental et n'ayant encore jamais effectué de séjour en dehors de l'Europe dans le cadre de leurs études. Pour ceux effectuant une demande pour un pays européen, nous privilégierons ceux adoptant une mobilité dit « douce » en évitant l'avion.

La décision de la commission d'attribution des bourses internationales de la Fondation AgroParisTech est souveraine.

Modalités financières

Le montant de la bourse de mobilité internationale de la Fondation AgroParisTech dépend des besoins de l'étudiant (500 euros par mois en moyenne). La durée de la mobilité et le nombre de mensualités allouées sont calculés en mois complets de mobilité (période effective d'études ou de stage).

Un étudiant ne peut bénéficier qu'une seule fois d'une bourse de la Fondation AgroParisTech.

L'étudiant est tenu d'indiquer si une autre bourse lui a été attribuée dans le cadre de sa mobilité (I dex, Erasmus, etc.).

Les modalités de versement de la bourse de mobilité internationale seront spécifiées aux bénéficiaires une fois le processus d'attribution terminé.

Communication

La Fondation AgroParisTech se réserve la possibilité de mener toute action de communication et de promotion autour des dossiers sélectionnés. Les candidats lauréats acceptent d'ores et déjà de participer activement, à la demande la Fondation AgroParisTech, à toute action de communication et de promotion autour du dossier sélectionné. Ils s'engagent à fournir un témoignage et des photos de retour d'expérience à la Fondation AgroParisTech concernant leur scolarité au sein d'AgroParisTech, pour promouvoir la démarche.

Calendrier

- Ouverture des candidatures : **9 février 2024**
- Date limite de dépôt des candidatures : **8 mars 2024 à 12h**
- Sélection des candidats par le comité de sélection : **fin mars 2024**